



DECISION N° 111/2015
(annule et remplace la décision n° 104/2013 du 24 Mai 2013)

**Portant composition de la Commission des Relations avec les Usagers et
de la Qualité de la Prise En Charge**

Le Directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI,

Vu l'article 16 de la Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ;

Vu le décret n° 2005-213 du 2 mars 2005 relatif à la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge et modifiant le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 instituant le Conseil de Surveillance des établissements de santé, en remplacement du Conseil d'Administration ;

Vu l'arrêté DOS-CS/155 de l'ARS fixant la composition du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Cambrai en date du 27 Juin 2012 ;

Vu l'avis de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de CAMBRAI en date du 31 janvier 2012 ;

Vu l'avis du Comité Technique d'Etablissement du Centre Hospitalier de CAMBRAI en date du 06 Avril 2012 ;

Vu l'avis de la Commission des Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Techniques en date du 21 Avril 2015 ;

Vu l'élection de Monsieur le Docteur IDRISSE MACHICHI Khaled en qualité de Président de la Commission Médicale d'Etablissement lors du scrutin du 8 novembre 2011 ;

Vu le courrier de Monsieur Jacques CANDELIER, représentant des usagers au sein du Conseil de Surveillance, membre de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, en date du 17 septembre 2010 ;

Vu le courrier de la Fédération Nationale Des Accidentés du Travail et des Handicapés, en date du 17 septembre 2010 ;

Vu le courrier de Madame Anne-Marie LAVALLE, membre de la Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux, en date du 13 Décembre 2012 ;

Vu le courrier de Monsieur Henri MORET, membre de la Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux, réceptionné le 13 Mai 2013 ;

DECIDE

Article Unique : La Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge du Centre Hospitalier de CAMBRAI est composée ainsi qu'il suit :

Membres ayant voix délibérative :

- Un médiateur médecin et son suppléant
Titulaire :
 - Monsieur le Docteur VERMELEN, Psychiatre Chef de serviceSuppléant :
 - Monsieur le Docteur LE BARON, Chef du service de Pneumologie

- Un médiateur non médecin et son suppléant
Titulaire :
 - Madame Nathalie PARENT, chargée des relations avec les usagersSuppléante :
 - Madame Annette DARRAS, cadre supérieur de santé

- Deux représentants des usagers et leurs suppléants
Titulaires :
 - Madame Anne-Marie LAVALLE, membre de la Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux
 - Monsieur Jacques CANDELIER, représentant des usagers au sein du Conseil de Surveillance, membre de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des HandicapésSuppléants :
 - Monsieur Henri MORET, membre de la Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux
 - Madame DUCHEMIN, membre de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés

- Le Président de la Commission Médicale d'Etablissement
Monsieur le Docteur IDRISSE MACHICHI, Praticien Hospitalier à l'USIP

- Un représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques et son suppléant
Titulaire :
 - Madame Dominique LEDUC, Cadre de Santé à l'USIPSuppléante :
 - Madame Fatima DA SILVA, Cadre Formateur

- Un représentant du personnel et son suppléant
Titulaire :
 - Monsieur SZYPURA, Syndicat U.N.S.A.Suppléante :
 - Madame Nadine REYNAERT, Syndicat C.G.T.

- Un représentant du Conseil de Surveillance et son suppléant

Titulaire :

- Monsieur le Docteur CLEMENT, personnalité qualifiée

Suppléant :

- Madame DEMONTAUCON, représentant la commune de CAMBRAI

Membres ayant voix consultative :

- Le représentant légal de l'établissement ou la personne qu'il désigne à cet effet, Président
- Madame GOSELIN, Coordinatrice des Risques associés aux Soins,
- Monsieur MONTENOISE, Ingénieur Qualité, responsable du service Qualité et Gestion des risques
- Monsieur le Docteur PAMART, Chef de Service des Urgences,
- Sur invitation de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge, toute personne compétente sur les questions à l'ordre du jour.

Fait à CAMBRAI, le 21 Mai 2015

Le Directeur,

JM

Philippe LEGROS